

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Le Soler

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLU de Le Soler, **du mercredi 12 janvier 2022 au vendredi 11 février 2022 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.**

Le projet de modification n°1 du PLU de Le Soler aura notamment pour objet:

- D'ouvrir la zone 2AU1 à l'urbanisation tel que le règlement du PLU le prévoit,
- De créer un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone agricole du Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la réalisation de constructions à destination d'hébergement hôtelier annexe à une exploitation existante située RD 37 au niveau du lieu-dit Mas de l'Eula.
- D'autoriser les extensions des habitations existantes et leurs annexes dans les zones agricoles du secteur de taille et de capacité d'accueil limitées,
- D'apporter des modifications mineures au règlement du PLU,
- De toiletter la liste et créer des emplacements réservés,

Thierry WIEGAND-RAYMOND, retraité de la Gendarmerie Nationale, demeurant à Fuilla, inscrit sur la liste départementale des commissaires enquêteurs des Pyrénées-Orientales, a été désigné pour conduire la présente enquête publique par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Les pièces du dossier d'enquête du projet de modification n°1 du PLU, le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées et consultées, avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, sur support papier, pendant la durée de l'enquête, **du mercredi 12 janvier 2022 au vendredi 11 février 2022 inclus :**

- Au service urbanisme de la **mairie de Le Soler**, située Place André Dagnac, Le Soler (66270), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.
- Au siège de **Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine** – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur:

**Monsieur Thierry WIEGAND-RAYMOND, Commissaire enquêteur**  
**Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine**  
**11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN**

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur **le registre dématérialisé**, où les observations du public peuvent être formulées et consultées, à l'adresse suivante : [www.enquete-publique.perpignanmediterraneemetropole.fr](http://www.enquete-publique.perpignanmediterraneemetropole.fr) ou avec le QR code suivant :

et sur **le site internet de la commune** à l'adresse suivante : <http://www.lesoler.com/> rubrique Urbanisme

Le dossier pourra également être consulté, **sur rendez-vous en téléphonant au 04 68 08 60 96**, sur un poste informatique situé au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine – 11, Boulevard Saint Assisclé – BP 20641 – 66006 PERPIGNAN, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, sauf le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Le Soler, située Place André Dagnac à Le Soler (66270), pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le mercredi 12 janvier 2022 de 8h30 à 12h,**
- **le lundi 24 janvier 2022 de 14h à 17h30,**
- **le vendredi 11 février 2022 de 14h à 17h30,**

Le commissaire enquêteur sera également présent lors d'une permanence au **siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine**, 11, Boulevard Saint Assisclé 66006 PERPIGNAN :

- **le mercredi 2 février 2022 de 10h à 12h,**

En raison de l'épidémie Covid-19, les mesures suivantes d'accueil du public et de protections sanitaires devront être respectées :

- port du masque, tant pour la consultation du dossier que pour les entretiens avec le commissaire enquêteur;
- lavage des mains ou port de gants jetables avant consultation du dossier et du registre d'enquête ;
- ne pas se présenter en cas de symptômes ou de suspicion du Covid-19.

A l'expiration du délai d'enquête, **le vendredi 11 février 2022 à 16h30 à Perpignan Méditerranée Métropole et à 17h30 à la mairie de Le Soler** les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine le dossier de l'enquête accompagné des registres et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Ces documents seront mis à la disposition du public, en copie, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, ainsi qu'à la mairie de Le Soler pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, ce rapport et les conclusions motivées qui l'accompagnent seront également disponibles sur le site internet <http://www.perpignanmediterraneemetropole.fr/>.

A l'issue de l'instruction, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, en la personne de son Président en exercice, qui est la personne publique responsable du projet, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLU de la commune de Le Soler et pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification du PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Karine FIGUERES de la commune de Le Soler au 04 68 92 10 12 et de Monsieur Matthieu LEROUX, Direction Prospective Planification Aménagement, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au 04 68 08 60 96.

